

PREPARATION A L'AIPR ENCADRANTS*

**(Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)*

PUBLIC

Encadrant : Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux

PREREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

OBJECTIFS

- + Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- + Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- + S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Echange avec les stagiaires, exposés, Fascicule de formation,

DUREE

1 jour soit 6h00 + 1h d'évaluation

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie)

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

Les documents nécessaires sur un chantier

Les piquetages et marquages au sol

Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux

Le guide technique : présentation et mode d'emploi

Conditions responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier

Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques

Les différentes classes de plan

Lecture de plan et nomenclature des réseaux

Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux

Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER A PROXIMITE DES RESEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux

L'apport éventuel des exploitants

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux

Les moyens et méthodes à employer selon les risques anticipés

Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIE

Mesures à respecter en cas d'accident

La règle des 4A

Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

SUIVI ET EVALUATION

Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM)

